



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :  
RETURN BIDS TO:**

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions  
Services nationaux de passation de marchés  
220, 4e Avenue S.E., bureau 720  
Calgary AB T2G 4X3

**RÉVISION 002 À UNE  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**REVISION 002 TO A  
REQUEST FOR PROPOSAL**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de la soumission demeurent les mêmes.

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the bid remain the same.

**Bureau de distribution - Issuing Office :**  
Agence Parcs Canada  
Services nationaux de passation de marchés  
220, 4e Avenue Sud-Est, bureau 720  
Calgary AB T2G 4X3

<b>Sujet - Title :</b> Système de laissez-passer du parc — Réserve de parc national Pacific Rim	
<b>N° de l'invitation - Sollicitation No. :</b> 5P420-19-0320/A	<b>Date :</b> 03 decembre 2019
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 002	
<b>N° de référence du client - Client Reference No. :</b> n/a	
<b>N° de référence du SEAG   GETS Reference No. :</b> PW-19-00895229	

<b>L'invitation prend fin - Sollicitation Closes :</b> À - at : <b>14 :00</b> Le - on : <b>18 decembre 2019</b>	<b>Fuseau horaire - Time Zone</b> <b>HNR</b>
---	---

<b>F.A.B. - F.O.B. :</b> Usine - Plant : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre – Other : <input type="checkbox"/>		
<b>Adresser toutes demande de renseignements à - Address Enquiries to:</b> Kirsten Sage		
<b>N° de téléphone Telephone No. :</b> 587-436-5795	<b>N° de télécopieur Fax No. :</b> 1-866-246-6893	<b>Courriel - Email Address :</b> <a href="mailto:Kirsten.sage@canada.ca">Kirsten.sage@canada.ca</a>
<b>Destination des biens, services et travaux de construction - Destination of Goods, Services, and Construction :</b> Voir ici		

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE - TO BE COMPLETED BY THE BIDDER**

<b>Nom du fournisseur/de l'entrepreneur - Vendor/ Firm Name :</b>	
<b>Adresse - Address :</b>	
<b>N° de téléphone - Telephone No. :</b>	<b>N° de télécopieur - Fax No. :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) - Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/ Firm (type or print):</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## Modification 002

Cette modification vise à :

- A. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires soulevées par courriel et lors des visites obligatoires des lieux ; et
- B. Modifier l'Annexe A - Énoncé des travaux.

### A. Questions et réponses

- Q1.** L'alimentation électrique sera-t-elle suffisante à ces emplacements?
- R1.** Tous les emplacements possèdent une source d'alimentation électrique en ce moment, sauf l'accès A de Wickaninnish qui fonctionne à l'énergie solaire. L'intensité varie d'un emplacement à l'autre en raison des récentes mises à niveau des infrastructures; tous les emplacements offrent au moins 15 A.
- Q2.** En ce qui a trait à la livraison : la demande de propositions exige une livraison dans les 30 jours. Est-ce que tous les appareils seront installés en même temps ou est-ce qu'ils le seront graduellement?
- R2.** Ils seront tous installés en même temps.
- Q3.** En ce qui a trait à l'impression de laissez-passez : l'appareil peut imprimer sur demande d'un côté et il peut y avoir un avis de non-responsabilité, personnalisé ou standard, de l'autre côté. Est-ce requis?
- R3.** À l'heure actuelle, il y a impression sur demande au recto avec un filigrane ainsi que des filigranes au verso. L'imprimante imprimera d'un seul côté.
- Q4.** Est-ce que la location est la seule option envisagée?
- R4.** Oui, seulement la location et non l'achat.
- Q5.** Pouvez-vous fournir de plus amples renseignements sur le panneau solaire existant?
- R5.** Le panneau installé par l'APC est un panneau solaire de 50 W, 12 V. Il a été installé par un tiers et appartient maintenant à l'APC. Ce tiers a également fourni le câblage au contrôleur de charge de l'appareil de permis d'utilisation du parc. L'entrepreneur de l'appareil actuel a collaboré avec ce tiers pour être en mesure de déplacer et d'installer ou de monter cet appareil. L'entrepreneur de l'appareil l'a modifié pour qu'il puisse être alimenté à l'énergie solaire, notamment grâce à une batterie à gel électrolyte de 55 A/h, un régulateur solaire et un faisceau électrique.
- Q6.** En ce qui a trait aux pièces de rechange à l'annexe B – Base de paiement : est-ce que la valeur de coût estimative à la colonne (b) représente le coût des pièces de rechange chez le fabricant de l'équipement? Est-ce que le taux de pourcentage ferme (a) représente le pourcentage de majoration de l'entrepreneur pour les pièces de rechange?
- R6.** L'APC demande le taux de pourcentage ferme de majoration de l'entrepreneur pour les pièces de rechange (a). Le montant prédéterminé dans la colonne de la valeur de coût estimative (b) représente l'estimation de l'APC du coût avant majoration selon les années précédentes. L'entrepreneur sera payé le coût des pièces de rechange plus sa majoration, mais nous ne demandons que la majoration, et non le coût estimé, étant donné que ce dernier a été prédéterminé dans le tableau et que le paiement sera basé sur les coûts réels.
- Q7.** Pourquoi l'APC ne veut-elle pas de paiement par carte de débit?
- R7.** Elle n'en veut pas en raison de l'emplacement éloigné et de l'environnement.
-

- Q8.** Pendant combien de temps les appareils doivent-ils être en mesure de fonctionner avec l'alimentation de la batterie en cas de panne de courant?
- R8.** Au moins deux (2) semaines.
- Q9.** À la page 30 de l'annexe B – Base de paiement, l'APC demande un prix pour environ neuf (9) appels de service sur place. Qu'arrive-t-il si nous devons nous rendre sur place plus de neuf (9) fois pendant la durée du contrat? Est-ce que le dixième (10<sup>e</sup>) appel de service sera facturé selon un taux horaire?
- R9.** Non, si des appels de service supplémentaires sont requis, le déplacement sera payé conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, à un coût sans indemnité pour le profit ni les frais administratifs. Les frais de service ou de support doivent être inclus dans la section des frais administratifs de la Base de paiement, aux articles 1.4, 2.2 et 3.2. Si des frais supplémentaires sont requis pour des appels de service additionnels, l'entrepreneur doit obtenir l'approbation du chargé de projet et de l'autorité contractante par écrit sous la forme d'une modification au contrat avant de les facturer.  
Comme indiqué à la section 5 de l'annexe B – Base de paiement, Frais de déplacement et de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte, si des déplacements supplémentaires sont nécessaires à la suite de la performance de l'entrepreneur, ce dernier sera responsable de ses propres frais de déplacement.
- Q10.** Quand l'APC prévoit-elle de signer le contrat?
- R10.** L'attribution du contrat devrait se faire en janvier 2020.
- Q11.** Est-ce que l'APC peut confirmer si la livraison doit se faire dans les trente (30) jours civils ou trente (30) jours ouvrables après l'attribution du contrat?
- R11.** Trente (30) jours civils.
- Q12.** Pouvez-vous confirmer que tous les sites reçoivent un signal cellulaire?
- R12.** Oui, ils reçoivent tous actuellement un signal. Il faut toutefois noter que le service laisse parfois à désirer dans ce secteur et qu'il dépend également du fournisseur de service utilisé. TELUS offre la meilleure couverture dans le secteur.
- Q13.** Pouvez-vous confirmer que nos solutions doivent comprendre le modem pour communiquer par 4G-LTE et que les coûts récurrents associés doivent être inclus dans la soumission?
- R13.** L'APC ne fournira pas de modem. S'il y a lieu, le coût de l'équipement ainsi que les coûts associés doivent être inclus dans la soumission.

## **B. Modifier l'Annexe A - Énoncé des travaux**

À l'annexe A – Énoncé des travaux, supprimer la section 3.10 ALIMENTATION DE FONCTIONNEMENT ET DE RECHARGE dans son intégralité et la remplacer par le texte suivant :

Les soumissionnaires **DOIVENT** présenter des soumissions conformes à la version modifiée de l'Annexe A – Énoncé des travaux affichée ci-dessous.

### **INSÉRER**

#### **3.10 ALIMENTATION DE FONCTIONNEMENT ET DE RECHARGE**

Chaque appareil automatisé de laissez-passer du parc national doit avoir :

- 3.10.1 Une alimentation CA (120 CA ou 240 CA) avec batterie de secours.

N° de l'invitation - Solicitation No. :  
5P420-19-0320/A

N° de la modif. - Amd. No. :  
002

Autorité contractante - Contracting Authority :  
Kirsten Sage

N° de réf. du client - Client Ref. No. :  
n/a

Titre - Title :  
Système de laissez-passer du parc — Réserve de parc national Pacific Rim

---

3.10.1.1 La batterie de secours doit être en mesure de faire fonctionner l'appareil pendant au moins deux (2) semaines en cas de panne de courant.

3.10.2 Une batterie de rechange.

3.10.3 Un chargeur de batterie.

3.10.4 Une fonction de surveillance qui émet des signaux d'avertissement lorsque la batterie est faible.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**